



FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES
Département de Biologie Végétale

OFFRES DE FORMATION POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2019-2020

En Licence

- ✓ Licence professionnelle « Agro ressources Végétales et Entrepreneuriat (LPAG)
- ✓ Licence en Sciences et Technologies des Semences (LSTS)

En Master

- Master en Agroforesterie, Ecologie, Adaptation (AFECA)
- Master en Biotechnologies Végétales et Microbiennes (BIOVEM)
- Master en Phytopharmacie et Protection des Végétaux (PPV)
- Master en Taxonomie, Biodiversité, Ethnobotanique et Conservation des Ressources Naturelles (TABEC-RN)
- Master en Sciences et Technologies des Semences (MSTS)

1. CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

a. CONDITIONS ADMINISTRATIVES

- POUR LES LICENCES

Etre titulaire de la Licence 2 en Biologie Chimie Géosciences (BCGS) ou tout autre diplôme jugé équivalent

- POUR LES MASTERS

Etre titulaire au moins d'un des diplômes suivants :

- i. Licence en Sciences de la Vie (LSV)
- ii. Licence en Sciences de la Vie et de la Terre (LSVT)
- iii. Autres diplômes jugés équivalents

b. CONDITIONS FINANCIERES

Pour toutes les formations, 40% des places sont payantes (850 000 FCFA/an) et les 60% restant cotisent pour les sorties pédagogiques.

2. DOSSIER DE CANDIDATURE

- a. Demande adressée au Chef du Département précisant la formation choisie
- b. Lettre de motivation
- c. Curriculum vitae
- d. Relevés de notes de la licence (L1, L2 et L3)
- e. Photocopies légalisées des diplômes universitaires (Bac non compris)
- f. Photocopie légalisée de la carte nationale d'identité
- g. Copie du numéro de dépôt d'équivalence (pour les étudiants hors UCAD)
- h. Liste signée des pièces déposées

3. DEPOT DU DOSSIER

Le dossier complet de candidature doit parvenir au Département de Biologie Végétale au plus tard le vendredi **06 septembre 2019** à **12h**, délai de rigueur.

NB : Tous les étudiants hors UCAD doivent déposer un dossier de **demande d'équivalence** au Rectorat.

Le Doyen
des Sciences et Techniques
Joseph SARR